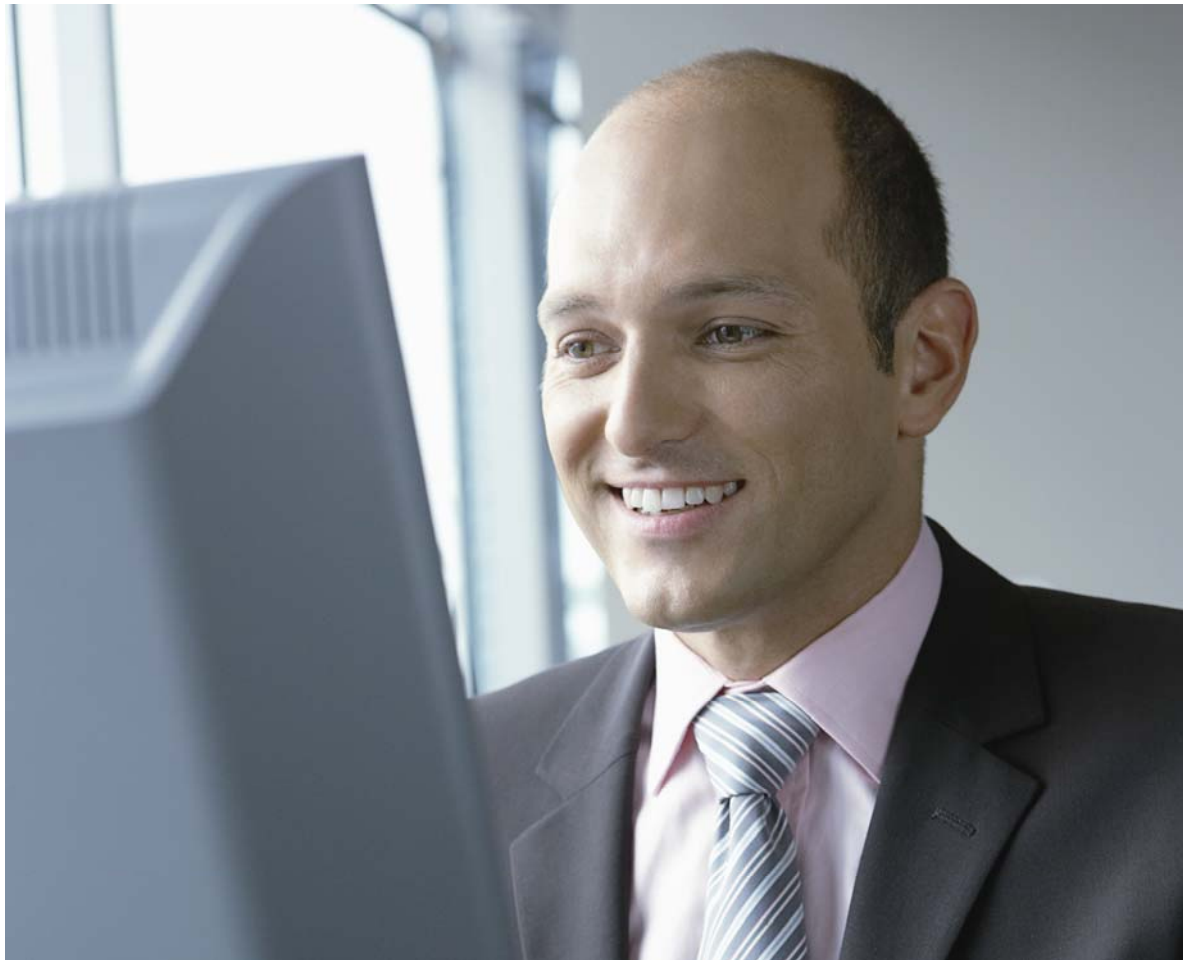


Avantages fiscaux jusqu'au dernier jour

Profitez de l'avance sur primes pour 3a jusqu'au 31.12.2010



- La période de l'avent convient parfaitement à Terza
- Avantage fiscal maximum pour ceux qui se décident rapidement
- Application possible
- Début de la couverture d'assurance
- Comment procéder
- Commande de bulletins de versement pour avance sur prime

La période de l'avent convient parfaitement à Terza

C'est tous les ans pareil: Lorsque l'année touche à sa fin, de nombreuses personnes reprennent leurs réflexions concernant la prévoyance et les économies d'impôts possibles. Avec son offre Terza (produits d'assurance dans la prévoyance liée), la PAX propose ici des solutions intéressantes.

Avantage fiscal maximum pour ceux qui se décident rapidement

Les bonnes résolutions arrivent parfois tard – mais une fois prises, tout devrait se passer très vite pour que les avantages fiscaux puissent être fait valoir encore pendant l'année en cours. C'est pour ces cas-là que la PAX vous propose maintenant **des bulletins de versement particuliers pour une avance sur prime comme soutien de vente.**

L'option «avance sur prime» permet de profiter de quatre avantages:

1. Vos clients peuvent, indépendamment de processus internes, profiter encore en 2010 d'avantages fiscaux même pour des propositions soumises en dernière minute.
2. Le client peut immédiatement constituer un dépôt de primes et/ou un ordre e-banking permanent. Le paiement des primes se fera ainsi de lui-même.
3. Des primes uniques peuvent être versées immédiatement.
4. Votre commission vous sera versée cette année encore (en tenant compte des dates de fin de production).

Application possible

Vous pouvez utiliser l'option «avance sur prime» au sens d'un soutien de vente jusqu'à fin 2010 pour toutes les nouvelles conclusions dans la prévoyance liée.

Modèle d'un bulletin de versement pour avance sur prime:

PAX, Schweizerische Lebensversicherungs-Gesellschaft AG PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA PAX, Società svizzera di assicurazione sulla vita SA		Aeschenplatz 13 • Postfach • 4002 Basel Telefon +41 61 277 66 66 • Fax +41 61 277 64 56 info@pax.ch • www.pax.ch			
No de proposition BVR : 1000090013		No de proposition BVR : 1000090013			
No de proposition BVR : 1000090013		No de proposition BVR : 1000090013			
Veuillez coller les numéros de proposition BVR sur la proposition d'assurance.					
<p>Avance sur prime – prévoyance liée</p> <p>Chère preneuse d'assurance, cher preneur d'assurance,</p> <p>Le présent bulletin de versement est destiné au paiement de votre première prime pour que vous puissiez faire valoir les avantages fiscaux qui y sont liés encore cette année. Les primes à venir vous seront facturées dans les délais correspondants.</p> <p>Merci de tenir compte du fait que l'avance sur prime n'ouvre aucun droit à une protection d'assurance. Le contrat est constitué au moment de l'acceptation écrite de la proposition. Si le contrat d'assurance entre vous et la PAX Assurances n'aboutit pas, l'avance sur prime que vous aurez payée vous sera entièrement remboursée.</p> <p>Nous vous remercions pour votre confiance.</p> <p>Votre PAX Assurances</p>					
0168/EV/11.10					
Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta Einzahlung für / Versement pour / Versamento per		Einzahlung Giro Einzahlung für / Versement pour / Versamento per		Versement Virement Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni	
PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA 4002 Bâle		PAX, Société suisse d'assurance sur la vie SA 4002 Bâle			
Konto / Compte / Conto 01-13489-3 CHF		Konto / Compte / Conto 01-13489-3 CHF		Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 01 91000 00000 00001 00009 00133	
Einbezahlt von / Versé par / Versato da 01 91000 00000 00001 00009 00133		609		Einbezahlt von / Versé par / Versato da	
 Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione		042>0191000000000000010000900133+ 010134893>			

Début de la protection d'assurance

Veuillez tenir compte des points importants qui suivent en rapport avec l'avance sur prime:

- Le paiement de l'avance sur prime ne donne pas encore droit à une protection d'assurance.
- Une éventuelle protection d'assurance provisoire débute dès que la proposition d'assurance est parvenue à une agence de la PAX ou au siège social de la société et que les autres conditions sont remplies conformément au projet.
- Le contrat d'assurance n'est constitué qu'au moment de l'acceptation écrite du contrat par la PAX et l'envoi de la police d'assurance. Le début de la protection d'assurance se règle alors sur le chiffre 4 des conditions générales (EEL 007):

Début de la protection d'assurance

La responsabilité de la PAX est engagée lorsque le contrat est constitué, mais au plus tôt à la date convenue.

Pour les assurances moyennant prime unique, la responsabilité de la PAX est engagée au plus tôt au moment du paiement de la prime unique.

- Dès que l'examen de la proposition et du risque a été réalisé avec un résultat positif, une acceptation écrite du contrat est envoyée au client en même temps que la police.
- Si le contrat d'assurance entre vous et la PAX Assurances n'aboutit pas, l'avance sur prime que vous avez versée vous est remboursée dans son intégralité.

Comment procéder

Pour que les avances sur prime puissent être imputées sur la police correspondante, il est très important que le bulletin de versement pour avance sur prime soit bien utilisé.

- Le bulletin de versement pour avance sur prime est destiné au paiement de la première prime. Il peut également servir à ouvrir un dépôt de primes ou à prévoir un ordre permanent par e-banking.
- Le numéro de proposition BVR et le numéro de référence de chaque bulletin de versement ne doivent être utilisés que pour une seule et même police.
- Dans le cas de nouvelles conclusions, il est nécessaire de toujours coller un autocollant avec le numéro de proposition BVR sur la proposition d'assurance. Des autocollants peuvent également être utilisés en option, p. ex. lors de l'ouverture d'un dépôt de primes.
- La prime doit être parvenue au siège social de la PAX au plus tard le 31.12.2010, pour qu'une attestation concernant le versement pour la prévoyance liée puisse être établie pour l'année 2010.

Commande de bulletins de versement pour avance sur prime

Merci de commander les bulletins de versement pour avance sur prime directement à l'imprimerie interne (SandraWunderlin@pax.ch) en précisant le numéro de formulaire 0168.